COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Caux Austreberthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°01/2019
Date de la convocation : 26 mars 2019
Procès-verbal affiché le : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Présents : 29
Votants : 35
Absents : 5

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DEUX AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, AMANIEU Gilles, BOULENGER Elisabeth, CHAIB Dominique, COTTON Denis, DETALMINIL Baptiste, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme DOUYERE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU Gilles, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme MOUTON HERSENS qui a donné pouvoir à M. EMO

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. REMOUSSIN Stéphane, Mme BEASSE Valérie, M. BOUQUET Frédéric, M. LESUEUR Daniel, M. SAUMON Michel

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2019- ADOPTION

Le Conseil Communautaire, 29 voix pour et 3 voix contre (M. LECONTE, Mme SY SAVANE et Mme PADILLA), adopte le procès-verbal de la séance du 19 mars 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 18/04/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 18/04/19

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

Le Président
Michel BENTOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Caux Austreberthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°02/2019
Date de la convocation : 26 mars 2019
Procès-verbal affiché le : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Présents : 29
Votants : 35
Absents : 5

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DEUX AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, AMANIEU Gilles, BOULENGER Elisabeth, CHAIB Dominique, COTTON Denis, DETALMINIL Baptiste, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme DOUYERE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU Gilles, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme MOUTON HERSENS qui a donné pouvoir à M. EMO

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. REMOUSSIN Stéphane, Mme BEASSE Valérie, M. BOUQUET Frédéric, M. LESUEUR Daniel, M. SAUMON Michel

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE FINANCES – REPRISE DES RESULTATS DU SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE FREVILLE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 novembre 2016 portant sur l'extension de la Communauté de communes Caux-Austreberthe aux communes de Bouville et Blacqueville ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016 portant fin d'exercice des compétences de la communauté de communes du plateau vert ;

Vu la délibération n° 1 du 12 décembre 2016 du Syndicat d'Alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Fréville relative à la clé de répartition du compte de trésorerie 515 ;

Suite à la dissolution de la Communauté de communes du Plateau Vert, et par voie de conséquence la dissolution du Syndicat d'Alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Fréville, les communes de Bouville et Blacqueville ont intégré la Communauté de communes Caux-Austreberthe le 01/01/2017,

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat d'Alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Fréville, il est nécessaire de reprendre les résultats aux budgets eau, assainissement et assainissement non collectif de la Communauté de communes Caux-Austreberthe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : d'accepter d'intégrer aux budgets les résultats suivants :

Budget eau

Résultats	Blacqueville	Bouville	Pavilly	Villers-Ecalles	Totaux
Investissement	127 627,46 €	201 660,47 €	1 362,58 €	131 260,98 €	461 911,49 €
Fonctionnement	8 546,61 €	13 504,26 €	91,24 €	8 789,93 €	30 932,04 €
Totaux	136 174,07 €	215 164,73 €	1 453,82 €	140 050,91 €	492 843,53 €

Budget assainissement collectif

Résultats	Blacqueville	Bouville	Pavilly	Villers-Ecalles	Totaux
Investissement	72 352,45 €	114 330,12 €			186 682,57 €
Fonctionnement	1 101,37 €	1 732,15 €			2 833,52 €
Totaux	73 453,82 €	116 062,27 €	0,00 €	0,00 €	189 516,09 €

Budget assainissement non collectif

Résultats	Blacqueville	Bouville	Pavilly	Villers-Ecalles	Totaux
Investissement	20 942,88 €	34 285,19 €			55 228,07 €
Fonctionnement	-2 281,22 €	-4 798,44 €			-7 079,66 €
Totaux	18 661,66 €	29 486,75 €	0,00 €	0,00 €	48 148,41 €

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président et le comptable public à passer les écritures comptables vers les budgets eau, assainissement collectif et assainissement non collectif ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 16/04/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 18/04/19

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Caux Austreberthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°03/2019
Date de la convocation : 26 mars 2019
Procès-verbal affiché le : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Présents : 29
Votants : 35
Absents : 5

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DEUX AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, AMANIEU Gilles, BOULENGER Elisabeth, CHAIB Dominique, COTTON Denis, DETALMINIL Baptiste, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme DOUYERE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU Gilles, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme MOUTON HERSENS qui a donné pouvoir à M. EMO

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. REMOUSSIN Stéphane, Mme BEASSE Valérie, M. BOUQUET Frédéric, M. LESUEUR Daniel, M. SAUMON Michel

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE FINANCES – EXERCICE 2018 – COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, le Conseil Communautaire débat et arrête le compte de gestion du receveur principal. Il est rappelé que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 (adoption et exécution du budget) et L. 2311-1 à L. 2343-2 (budgets et comptes) ;

Vu la loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4 ;

Vu le compte de gestion présenté par le trésorier de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées ;

Sa Commission des finances consultée en date du 5 mars 2019 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'arrêter le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2018 pour le budget principal et les budgets annexes et d'acter sa conformité aux résultats d'exécution du compte administratif.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 16/04/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 18/04/19

COMMUNAUTE DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Caux Austreberthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°04/2019
Date de la convocation : 26 mars 2019
Procès-verbal affiché le : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Présents : 29
Votants : 35
Absents : 5

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DEUX AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, AMANIEU Gilles, BOULENGER Elisabeth, CHAIB Dominique, COTTON Denis, DETALMINIL Baptiste, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme DOUYERE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU Gilles, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme MOUTON HERSENS qui a donné pouvoir à M. EMO

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. REMOUSSIN Stéphane, Mme BEASSE Valérie, M. BOUQUET Frédéric, M. LESUEUR Daniel, M. SAUMON Michel

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF – ELECTION DU PRESIDENT

L'article L. 2121-14 du Code Général des collectivités territoriales dispose notamment que : « Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-14 ;

Vu le compte de gestion présenté par le trésorier principal de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 ;

CONSIDERANT

- que, dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Conseil Communautaire élit son Président ;

- que les fonctions du Président se limitent à la partie de séance au cours de laquelle le compte est examiné ;

- que tout conseiller présent peut être élu ;

- que le scrutin secret n'est pas obligatoire (arrêt du Conseil d'Etat du 13 octobre 1982) ;

- que le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'élire Mme GANAYE, pour présider et mettre aux voix le compte administratif de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe relatif à l'exercice 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 16/04/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 18/04/19

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Caux Austreberthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°05/2019
Date de la convocation : 26 mars 2019
Procès-verbal affiché le : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Présents : 29
Votants : 35
Absents : 5

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DEUX AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, AMANIEU Gilles, BOULENGER Elisabeth, CHAIB Dominique, COTTON Denis, DETALMINIL Baptiste, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme DOUYERE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU Gilles, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme MOUTON HERSENS qui a donné pouvoir à M. EMO

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. REMOUSSIN Stéphane, Mme BEASSE Valérie, M. BOUQUET Frédéric, M. LESUEUR Daniel, M. SAUMON Michel

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE FINANCES – EXERCICE 2018 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES - ADOPTION

Le compte administratif est le document budgétaire qui retrace la comptabilité de l'exercice tenue par l'ordonnateur. Il présente les résultats de l'exécution du budget et est accompagné de plusieurs annexes visant à préciser et éclairer les états financiers.

Cet ensemble permet de rapprocher les objectifs exprimés et votés lors de l'adoption du budget, de leur réalisation effective. Il offre également la possibilité de constater la situation financière de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe dans une perspective pluriannuelle en cohérence avec les engagements pris.

L'ensemble des éléments d'analyse sont annexés à la présente délibération.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 (adoption et exécution du budget) et L. 2311-1 à L. 2343-2 (budgets et comptes) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 ;

Sa Commission des finances consultée en date du 5 mars 2019 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'arrêter et de voter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes détaillés en note annexe conformément à l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales.

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement :

1-	Recettes :	7 728 952,76 €
2-	Dépenses :	6 193 637,93 €
3-	Excédent de fonctionnement de l'exercice (1-2) :	1 535 314,83 €
4-	Report en section de fonctionnement (002) de l'exercice 2017 :	920 055,69 €
5-	**Excédent de fonctionnement cumulé (3+4) :**	**2 455 370,52 €**

Section d'investissement (hors restes à réaliser) :

6-	Recettes :	240 210,01 €
7-	Dépenses :	807 653,95 €
8-	Excédent d'investissement de l'exercice (6-7) :	-567 443,94 €
9-	Report en section d'investissement (001) de l'exercice 2017 :	-29 994,87 €
10-	**Excédent d'investissement cumulé (8+9) :**	**-597 438,81 €**

Résultats de l'exercice 2018 :

11-	**Excédent de fonctionnement (5) :**	**2 455 370,52 €**
12-	**Excèdent d'investissement (10) :**	**-597 438,81 €**

BUDGET COMPLEXE AQUATIQUE

Section de fonctionnement :

1-	Recettes :	1 261 157,65 €
2-	Dépenses :	1 232 216,27 €
3-	Excédent de fonctionnement de l'exercice (1-2) :	28 941,38 €
4-	Report en section de fonctionnement (002) de l'exercice 2017 :	116 776,65 €
5-	**Excédent de fonctionnement cumulé (3+4) :**	**145 718,03 €**

Section d'investissement (hors restes à réaliser) :

6-	Recettes :	13 944,50 €
7-	Dépenses :	508 552,42 €
8-	Excédent d'investissement de l'exercice (6-7) :	-494 607,92 €
9-	Report en section d'investissement (001) de l'exercice 2017 :	425 248,25 €
10-	**Excédent d'investissement cumulé (8+9) :**	**-69 359,67 €**

Résultats de l'exercice 2018 :

11-	**Excédent de fonctionnement (5) :**	**145 718,03 €**
12-	**Excèdent d'investissement (10) :**	**-69 359,67 €**

BUDGET ZAC

Section de fonctionnement :

1-	Recettes :	520 449,19 €
2-	Dépenses :	197 520,65 €
3-	Excédent de fonctionnement de l'exercice (1-2) :	322 928,54 €
4-	Report en section de fonctionnement (002) de l'exercice 2017 :	7 845,40 €
5-	**Excédent de fonctionnement cumulé (3+4) :**	**330 773,94 €**

Section d'investissement (hors restes à réaliser) :

6-	Recettes :	55 215,79 €
7-	Dépenses :	242 259,43 €
8-	Excédent d'investissement de l'exercice (6-7) :	-187 043,64 €
9-	Report en section d'investissement (001) de l'exercice 2017 :	5 084,58 €
10-	**Excédent d'investissement cumulé (8+9) :**	**-181 959,06 €**

Résultats de l'exercice 2018 :

11-	**Excédent de fonctionnement (5) :**	**330 773,94 €**
12-	**Excèdent d'investissement (10) :**	**-181 959,06 €**

BUDGET EAU POTABLE

Section de fonctionnement :

1-	Recettes :	776 587,51 €
2-	Dépenses :	483 281,17 €
3-	Excédent de fonctionnement de l'exercice (1-2) :	293 306,34 €
4-1	Report en section de fonctionnement (002) de l'exercice 2017 :	887 858,03 €
4-2	Report en section de fonctionnement (002) du Syndicat d'eau de Fréville :	30 932,04 €
5-	**Excédent de fonctionnement cumulé (3+4) :**	**1 212 096,41 €**

Section d'investissement (hors restes à réaliser) :

6-	Recettes :	270 254,54 €
7-	Dépenses :	803 590,54 €
8-	Excédent d'investissement de l'exercice (6-7) :	-533 336,00 €
9-1	Report en section d'investissement (001) de l'exercice 2017 :	-610 052,20 €
9-2	Report en section d'investissement (001) du Syndicat d'eau de Fréville :	461 911,49 €
10-	**Excédent d'investissement cumulé (8+9) :**	**-681 476,71 €**

Résultats de l'exercice 2018 :

11-	**Excédent de fonctionnement (5) :**	**1 212 096,41 €**
12-	**Excèdent d'investissement (10) :**	**-681 476,71 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Section de fonctionnement :	
1- Recettes :	1 459 215,00 €
2- Dépenses :	737 677,41 €
3- Excédent de fonctionnement de l'exercice (1-2) :	721 537,59 €
4-1 Report en section de fonctionnement (002) de l'exercice 2017 :	513 317,36 €
4-2 Report en section de fonctionnement (002) du Syndicat d'assainissement de Fréville :	2 833,52 €
5- Excédent de fonctionnement cumulé (3+4) :	**1 237 688,47 €**
Section d'investissement (hors restes à réaliser) :	
6- Recettes :	847 242,90 €
7- Dépenses :	899 349,70 €
8- Excédent d'investissement de l'exercice (6-7) :	-52 106,80 €
9-1 Report en section d'investissement (001) de l'exercice 2017 :	630 532,77 €
9-2 Report en section d'investissement (001) du Syndicat d'assainissement de Fréville :	186 682,57 €
10- Excédent d'investissement cumulé (8+9) :	**765 108,54 €**
Résultats de l'exercice 2018 :	
11- **Excédent de fonctionnement (5) :**	**1 237 688,47 €**
12- **Excèdent d'investissement (10) :**	**765 108,54 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Section de fonctionnement :	
1- Recettes :	13 436,14 €
2- Dépenses :	9 039,40 €
3- Excédent de fonctionnement de l'exercice (1-2) :	4 396,74 €
4-1 Report en section de fonctionnement (002) de l'exercice 2017 :	24 978,53 €
4-2 Report en section de fonctionnement (002) du Syndicat d'assainissement de Fréville :	-7 079,66 €
5- Excédent de fonctionnement cumulé (3+4) :	**22 295,61 €**
Section d'investissement (hors restes à réaliser) :	
6- Recettes :	4 157,17 €
7- Dépenses :	0,00 €
8- Excédent d'investissement de l'exercice (6-7) :	4 157,17 €
9-1 Report en section d'investissement (001) de l'exercice 2017 :	8 314,34 €
9-2 Report en section d'investissement (001) du Syndicat d'assainissement de Fréville :	55 228,07 €
10- Excédent d'investissement cumulé (8+9) :	**67 699,58 €**
Résultats de l'exercice 2018 :	
11- **Excédent de fonctionnement (5) :**	**22 295,61 €**
12- **Excèdent d'investissement (10) :**	**67 699,58 €**

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 16/12/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 18/12/19

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Caux Austreberthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°06/2019
Date de la convocation : 26 mars 2019
Procès-verbal affiché le : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Présents : 29
Votants : 35
Absents : 5

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DEUX AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, AMANIEU Gilles, BOULENGER Elisabeth, CHAIB Dominique, COTTON Denis, DETALMINIL Baptiste, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme DOUYERE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU Gilles, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme MOUTON HERSENS qui a donné pouvoir à M. EMO

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. REMOUSSIN Stéphane, Mme BEASSE Valérie, M. BOUQUET Frédéric, M. LESUEUR Daniel, M. SAUMON Michel

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE FINANCES – EXERCICE 2018 – AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, il convient de procéder à l'affectation des résultats de 2018 issus du compte administratif arrêté précédemment, pour le budget principal et les budgets annexes.

Les principes d'affectation sont les suivants :

- le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice doit en priorité couvrir le besoin de financement 2018 de la section d'investissement ;

- le solde, s'il est positif, peut être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

- La réinscription de crédits annulés en 2018 pour des raisons techniques ou juridiques et devant être réinscrits pour permettre l'achèvement d'actions de fonctionnement ;
- Le financement de dépenses nouvelles non prévues au budget primitif ;
- La constitution d'une réserve pour dépenses imprévues.

Un excédent de financement de la section d'investissement est de droit affecté en recette d'investissement et ne nécessite pas de délibération.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4;

Sa commission Finances réunie le 5 mars 2019,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Budget Principal	
En priorité	
- au compte 1068	1 069 402,31 €
dont affectation au budget « Collecte et traitement des déchets »	*310 399,42 €*
Le solde	
- *à l'excédent de fonctionnement reporté compte 002*	*1 385 968,21 €*

Budget Complexe aquatique	
En priorité	
- au compte 1068	80 990,07 €
Le solde	
- *à l'excédent de fonctionnement reporté compte 002*	*64 727,96 €*

Budget ZAC	
En priorité	
- au compte 1068	228 659,06 €
Le solde	
- *à l'excédent de fonctionnement reporté compte 002*	*102 114,88 €*

Budget Eau potable	
En priorité	
- au compte 1068	0,00 €
Le solde	
- *à l'excédent de fonctionnement reporté compte 002*	*1 212 096,41 €*

Budget Assainissement collectif	
En priorité	
- au compte 1068	0,00 €
Le solde	
- *à l'excédent de fonctionnement reporté compte 002*	*1 237 688,47 €*

Budget Assainissement non collectif	
En priorité	
- au compte 1068	0,00 €
Le solde	
- *à l'excédent de fonctionnement reporté compte 002*	*22 295,61 €*

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 18/04/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 18/04/19

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Caux Austreberthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°07/2019
Date de la convocation : 26 mars 2019
Procès-verbal affiché le : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Présents : 29
Votants : 35
Absents : 5

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DEUX AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, AMANIEU Gilles, BOULENGER Elisabeth, CHAIB Dominique, COTTON Denis, DETALMINIL Baptiste, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme DOUYERE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU Gilles, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme MOUTON HERSENS qui a donné pouvoir à M. EMO

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. REMOUSSIN Stéphane, Mme BEASSE Valérie, M. BOUQUET Frédéric, M. LESUEUR Daniel, M. SAUMON Michel

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES - ADOPTION

L'ensemble des propositions budgétaires 2019 sont présentées et détaillées dans un rapport annexe pour le budget principal et les budgets annexes, collecte et traitement des ordures ménagères, complexe aquatique, ZAC, eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif.

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2019 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'arrêter le tableau des effectifs au 1er janvier 2019 ;

Considérant le rapport ci-annexé

Sa Commission des finances consultée en date du 5 mars 2019 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : d'arrêter le budget primitif du budget principal de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe pour l'exercice 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	**BP 2019**
011	Charges à caractère général	715 200,00 €
012	Charges de personnel	1 076 179,00 €
014	Atténuations de produits	385 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 537 652,00 €
66	Charges financières	2 217,85 €
67	Charges exceptionnelles	177 595,90 €
022	Dépenses imprévues	549 828,93 €
023	Virement à la section d'investissement	192 273,98 €
042	Opérations d'ordre entre sections	212 670,55 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**8 848 618,21 €**

	RECETTES	**BP 2019**
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	481 000,00 €
73	Impôts et taxes	6 870 700,00 €
74	Dotations, subventions et participations	109 450,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 500,00 €
002	Résultat reporté	1 385 968,21 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**8 848 618,21 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	**BP 2019**
13	Subventions d'investissement	50 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	92 988,00 €
204	Subventions d'équipement versées	242 879,80 €
21	Immobilisations corporelles	182 199,35 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	71 726,46 €
020	Dépenses imprévues	17 215,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 500,00 €
001	Résultat reporté	597 438,81 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 255 947,42 €**

	RECETTES	BP 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	42 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	759 002,89 €
13	Subventions d'investissement	50 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	192 273,98 €
040	Opérations d'ordre entre sections	212 670,55 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 255 947,42 €**

TOTAL GENERAL	**10 104 565,63 €**

Article 2 : d'arrêter le budget primitif du budget annexe traitement et collecte des ordures ménagères de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe pour l'exercice 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	**BP 2019**
011	Charges à caractère général	2 237 839,00 €
012	Charges de personnel	415 050,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	7 835,33 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	187 537,47 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**2 898 261,80 €**

	RECETTES	BP 2019
77	Produits exceptionnels	2 898 261,80 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**2 898 261,80 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	**BP 2019**
13	Subventions d'investissement	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	722 311,44 €
23	Immobilisations en cours	828 768,22 €
16	Emprunts et dettes assimilées	18 750,00 €
020	Dépenses imprévues	53 395,49 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
001	Résultat reporté	0,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 623 225,15 €**

	RECETTES	BP 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	253 507,05 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	310 399,42 €
13	Subventions d'investissement	371 781,21 €
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	187 537,47 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 623 225,15 €**

TOTAL GENERAL	**4 521 486,95 €**

Article 3 : d'arrêter le budget primitif du budget annexe Complexe aquatique de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe pour l'exercice 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	**BP 2019**
011	Charges à caractère général	707 861,00 €
012	Charges de personnel	439 001,00 €
66	Charges financières	121 509,30 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
022	Dépenses imprévues	62 044,94 €
023	Virement à la section d'investissement	665 167,34 €
042	Opérations d'ordre entre sections	8 175,58 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**2 008 759,16 €**

	RECETTES	**BP 2019**
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	352 000,00 €
77	Produits exceptionnels	1 592 031,20 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
002	Résultat reporté	64 727,96 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**2 008 759,16 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	**BP 2019**
13	Subventions d'investissement	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	750,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	163 957,89 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	507 681,32 €
020	Dépenses imprévues	12 584,11 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
001	Résultat reporté	69 359,67 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**754 332,99 €**

	RECETTES	**BP 2019**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	80 990,07 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	665 167,34 €
040	Opérations d'ordre entre sections	8 175,58 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**754 332,99 €**

TOTAL GENERAL	**2 763 092,15 €**

Article 4 : d'arrêter le budget primitif du budget annexe ZAC de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe pour l'exercice 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	**BP 2019**
011	Charges à caractère général	77 040,00 €
65	Autres charges de gestion courante	128 062,00 €
66	Charges financières	80 713,56 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
022	Dépenses imprévues	15 037,03 €
023	Virement à la section d'investissement	192 628,83 €
042	Opérations d'ordre entre sections	54 817,94 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**548 299,36 €**
	RECETTES	**BP 2019**
75	Autres produits de gestion courante	156 310,00 €
77	Produits exceptionnels	266 359,80 €
042	Opérations d'ordre entre sections	23 514,68 €
002	Résultat reporté	102 114,88 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**548 299,36 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	**BP 2019**
21	Immobilisations corporelles	1 000,00 €
23	Immobilisations en cours	47 200,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	222 432,09 €
040	Opérations d'ordre entre sections	23 514,68 €
001	Résultat reporté	181 959,06 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**476 105,83 €**

	RECETTES	**BP 2019**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	228 659,06 €
021	Virement de la section de fonctionnement	192 628,83 €
040	Opérations d'ordre entre sections	54 817,94 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**476 105,83 €**

TOTAL GENERAL	**1 024 405,19 €**

Article 5 : d'arrêter le budget primitif du budget annexe Eau potable de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe pour l'exercice 2019 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		
	DEPENSES	**BP 2019**
011	Charges à caractère général	273 518,00 €
012	Charges de personnel	2 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	27 400,00 €
66	Charges financières	39 913,30 €
67	Charges exceptionnelles	922 614,13 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	269 750,98 €
042	Opérations d'ordre entre sections	383 000,00 €
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	**1 968 196,41 €**

	RECETTES	BP 2019
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	455 300,00 €
74	Subventions d'exploitation	46 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	67 300,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	187 000,00 €
002	Résultat reporté	1 212 096,41 €
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	**1 968 196,41 €**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	**BP 2019**
20	Immobilisations incorporelles	170 084,50 €
21	Immobilisations corporelles	21 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 096 212,67 €
16	Emprunts et dettes assimilées	166 000,00 €
020	Dépenses imprévues	60 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	187 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	75 000,00 €
001	Résultat reporté	681 476,71 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 456 773,88 €**

	RECETTES	BP 2019
13	Subventions d'investissement	1 259 022,90 €
16	Emprunts et dettes assimilées	470 000,00 €
021	Virement de la section d'exploitation	269 750,98 €
040	Opérations d'ordre entre sections	383 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	75 000,00 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2 456 773,88 €**

TOTAL GENERAL	**4 424 970,29 €**

Article 6 : d'arrêter le budget primitif du budget annexe Assainissement collectif de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe pour l'exercice 2019 comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	
	DEPENSES	**BP 2019**
011	Charges à caractère général	206 750,00 €
012	Charges de personnel	1 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00 €
66	Charges financières	60 940,64 €
67	Charges exceptionnelles	1 372 997,83 €
022	Dépenses imprévues	60 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	151 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	585 000,00 €
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	**2 447 688,47 €**

	RECETTES	BP 2019
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	715 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	130 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	365 000,00 €
002	Résultat reporté	1 237 688,47 €
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	**2 447 688,47 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		BP 2019
1001	Travaux divers	184 833,69 €
1016	Diagnostic réseau	1 001 510,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	410 000,00 €
020	Dépenses imprévues	60 220,85 €
040	Opérations d'ordre entre sections	365 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	110 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**2 131 564,54 €**

RECETTES		BP 2019
1001	Travaux divers	250 000,00 €
1016	Diagnostic réseau	150 456,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00 €
021	Virement de la section d'exploitation	151 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	585 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	110 000,00 €
001	Résultat reporté	765 108,54 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**2 131 564,54 €**

TOTAL GENERAL	**4 579 253,01 €**

Article 7 : d'arrêter le budget primitif du budget annexe Assainissement non collectif de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe pour l'exercice 2019 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		BP 2019
011	Charges à caractère général	30 285,61 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	4 500,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		**35 295,61 €**

RECETTES		BP 2019
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	13 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
002	Résultat reporté	22 295,61 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		**35 295,61 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	**BP 2019**
20	Immobilisations incorporelles	21 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 500,00 €
23	Immobilisations en cours	46 999,58 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
020	Dépenses imprévues	700,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**72 199,58 €**

	RECETTES	**BP 2019**
021	Virement de la section d'exploitation	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	4 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Résultat reporté	67 699,58 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	**72 199,58 €**

TOTAL GENERAL	**107 495,19 €**

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 16/04/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 18/04/19

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Caux Austreberthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°08/2019
Date de la convocation : 26 mars 2019
Procès-verbal affiché le : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Présents : 29
Votants : 35
Absents : 5

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DEUX AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, AMANIEU Gilles, BOULENGER Elisabeth, CHAIB Dominique, COTTON Denis, DETALMINIL Baptiste, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme DOUYERE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU Gilles, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme MOUTON HERSENS qui a donné pouvoir à M. EMO

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. REMOUSSIN Stéphane, Mme BEASSE Valérie, M. BOUQUET Frédéric, M. LESUEUR Daniel, M. SAUMON Michel

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE FINANCES – FISCALITE – FIXATION DES TAUX 2019

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Les bases d'imposition prévisionnelles sont estimées, dans l'attente de la détermination des bases définitives par la Direction Régionale des Finances Publiques, pour le calcul du produit fiscal à inscrire au budget primitif 2019.

Il est proposé de conserver les taux votés en 2018 des trois taxes directes locales et de la cotisation foncière des entreprises pour atteindre ce produit :

Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie	Cotisation foncière des entreprises
10,79	11,67	27,11	11,41

Vu l'article 1639 A du Code Général des impôts ;

Vu le budget primitif 2019,

L'avis de la commission des affaires financières consultée le 5 mars 2019,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les taux de fiscalité 2019

Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie	Cotisation foncière des entreprises
10,79	11,67	27,11	11,41

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 18/04/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 18/04/19

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Caux Austreberthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°09/2019
Date de la convocation : 26 mars 2019
Procès-verbal affiché le : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Présents : 29
Votants : 35
Absents : 5

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DEUX AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, AMANIEU Gilles, BOULENGER Elisabeth, CHAIB Dominique, COTTON Denis, DETALMINIL Baptiste, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme DOUYERE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU Gilles, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme MOUTON HERSENS qui a donné pouvoir à M. EMO

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. REMOUSSIN Stéphane, Mme BEASSE Valérie, M. BOUQUET Frédéric, M. LESUEUR Daniel, M. SAUMON Michel

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE FINANCES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – SURTAXE D'EAU 2019 - FIXATION

Les factures d'eau comprennent un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis. Dans ce cadre, une surtaxe d'eau potable est prévue, qu'il convient d'actualiser.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-12-4,

Considérant qu'il convient d'actualiser la surtaxe d'eau potable,

La commission Eau potable consultée,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : de fixer les tarifs de la surtaxe d'eau comme suit :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Secteur Barentin, Emanville, Limésy, Pavilly, Sainte Austreberthe et Villers-Ecalles « Le Bas »	0,48 € HT le m³	0.50 € HT le m³
Secteur de Blacqueville, Bouville et Villers-Ecalles « Le Haut »	0,52 € HT le m³	

Article 2 : la redevance est due à compter de la prochaine facturation.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 16/04/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 18/04/19

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Caux Austreberthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°10/2019
Date de la convocation : 26 mars 2019
Procès-verbal affiché le : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Présents : 29
Votants : 35
Absents : 5

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DEUX AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, AMANIEU Gilles, BOULENGER Elisabeth, CHAIB Dominique, COTTON Denis, DETALMINIL Baptiste, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme DOUYERE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU Gilles, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme MOUTON HERSENS qui a donné pouvoir à M. EMO

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. REMOUSSIN Stéphane, Mme BEASSE Valérie, M. BOUQUET Frédéric, M. LESUEUR Daniel, M. SAUMON Michel

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SURTAXE D'ASSAINISSEMENT 2019 - FIXATION

La surtaxe d'assainissement permet de financer le service d'assainissement collectif afin d'assurer notamment le fonctionnement de la station d'épuration.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : de fixer la surtaxe d'assainissement comme suit :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Secteur Barentin, Blacqueville, Bouville, Emanville, Limésy, Pavilly, Sainte Austreberthe, Villers-Ecalles, et Syndicat Mixte d'alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sierville (SMAEPA)	0,66 € HT le m^3	0,66 € HT le m^3

Article 2 : la redevance est due à compter de la prochaine facturation.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 16/04/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 18/04/19

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Caux Austreberthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°11/2019
Date de la convocation : 26 mars 2019
Procès-verbal affiché le : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Présents : 29
Votants : 35
Absents : 5

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DEUX AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, AMANIEU Gilles, BOULENGER Elisabeth, CHAIB Dominique, COTTON Denis, DETALMINIL Baptiste, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme DOUYERE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU Gilles, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme MOUTON HERSENS qui a donné pouvoir à M. EMO

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. REMOUSSIN Stéphane, Mme BEASSE Valérie, M. BOUQUET Frédéric, M. LESUEUR Daniel, M. SAUMON Michel

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE FINANCES – PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) 2019 - FIXATION

Selon les termes de l'article L.1331-7 du code de la santé publique, les propriétaires des immeubles devant se raccorder au réseau d'assainissement collectif des eaux usées en vertu de l'article L.1331-1 de ce code, peuvent être soumis au versement d'une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

Depuis le 1er juillet 2012, la PFAC a remplacé la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) et concerne les constructions neuves, les constructions déjà existantes mais générant des eaux usées supplémentaires et les réaménagements d'immeubles produisant également des eaux usées supplémentaires.

Vu le Code de la santé publique et notamment L. 1331-7,

Considérant qu'il convient d'actualiser la participation pour le financement de l'assainissement collectif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : d'adopter les tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), comme suit :

	Tarifs 2018	**Tarifs 2019**
Secteur : Barentin, Blacqueville, Bouville, Emanville, Limésy, Pavilly, Sainte Austreberthe, Villers-Ecalles, **branchements individuels :**	1 010,00 €	**1050,00 €**
Secteur : Barentin, Blacqueville, Bouville, Limésy, Pavilly, Sainte Austreberthe, Villers-Ecalles, **branchements collectifs* :**	320,00 €	**350,00 €**

** La participation minimale exigible est celle prévue pour les branchements individuels*

Article 2 : les tarifs sont applicables à compter du 1er mai 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 16/04/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 18/04/19

COMMUNAUTE DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

COMMUNAUTE DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Caux Austreberthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°12/2019
Date de la convocation : 26 mars 2019
Procès-verbal affiché le : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Présents : 29
Votants : 35
Absents : 5

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DEUX AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, AMANIEU Gilles, BOULENGER Elisabeth, CHAIB Dominique, COTTON Denis, DETALMINIL Baptiste, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme DOUYERE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU Gilles, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme MOUTON HERSENS qui a donné pouvoir à M. EMO

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. REMOUSSIN Stéphane, Mme BEASSE Valérie, M. BOUQUET Frédéric, M. LESUEUR Daniel, M. SAUMON Michel

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE FINANCES – REDEVANCES SPANC 2019 - FIXATION

Les usagers d'une installation d'assainissement non collectif doivent s'acquitter d'une redevance particulière destinée à financer les charges du SPANC.

Les propriétaires disposant d'une installation d'Assainissement Non Collectif contribuent au financement du SPANC pour service rendu par une redevance assainissement non collectif pour le contrôle au titre des compétences obligatoires, et pour l'entretien, au titre de ses compétences facultatives (art. R 2224-19 et suivants du Code Général des collectivités territoriales) :

- La redevance est facturée au titulaire de l'abonnement d'eau (art. R 2224-19-5, -8 et -9 du CGCT)

Concernant les communes de Blacqueville et Bouville, il convient d'intégrer le coût d'entretien des installations d'assainissement non collectif dont le Syndicat d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Fréville était propriétaire jusqu'au transfert à la Communauté de Communes Caux-Austreberthe et pour lesquelles, des conventions ont été signées.

La prise en charge sera effective jusqu'à l'extinction de celles-ci qui ont une durée maximale de 15 ans. Aucune nouvelle convention ne sera établie, ni renouvelée.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article R 2224-19-5,

Considérant qu'il convient d'actualiser la redevance particulière destinée à financer les charges du SPANC,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : d'adopter les redevances 2019 pour le service d'assainissement non collectif, comme suit :

	Tarifs 2018	**Tarifs 2019**
Secteur : Barentin, Blacqueville, Bouville, Emanville, Limésy, Pavilly, Sainte Austreberthe, Villers-Ecalles, **abonnement semestriel :**	20,60 €HT	**21€HT**
Secteur : Blacqueville et Bouville, **part entretien :**	1,236 €HT/m³	**1,30 €HT/m³**

Article 2 : la redevance est due à compter de la prochaine facturation.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 16/04/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 18/04/19

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

Le Président
Michel BENTOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Caux Austreberthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°13/2019
Date de la convocation : 26 mars 2019
Procès-verbal affiché le : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Présents : 29
Votants : 35
Absents : 5

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DEUX AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, AMANIEU Gilles, BOULENGER Elisabeth, CHAIB Dominique, COTTON Denis, DETALMINIL Baptiste, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme DOUYERE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU Gilles, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme MOUTON HERSENS qui a donné pouvoir à M. EMO

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. REMOUSSIN Stéphane, Mme BEASSE Valérie, M. BOUQUET Frédéric, M. LESUEUR Daniel, M. SAUMON Michel

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE RESSOURCES HUMAINES – MISE A DISPOSITION DU SERVICE MARCHES PUBLICS DE BARENTIN – CONVENTION - AUTORISATION

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 5211-4-1 et D 5211-16, prévoit la possibilité pour une commune de mettre à disposition tout ou partie d'un service à l'établissement public de coopération intercommunale auquel elle adhère.

A l'occasion de la réflexion en cours sur le schéma de mutualisation, et suite aux différentes compétences transférées, la Communauté de Communes Caux-Austreberthe (CCCA) a sollicité la commune de Barentin pour une mise à disposition des moyens communaux relatifs à la passation et au suivi des marchés publics.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, une convention doit être conclue, après avis des comités techniques compétents, pour définir les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition.

Le remboursement des frais s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en jours).

Le coût unitaire comprend les charges de personnel ainsi que le coût du logiciel métier et ses outils, sur la base des dépenses constatées l'année en cours.

A titre prévisionnel, le nombre d'unités de fonctionnement est estimé à l'équivalent d'un jour par semaine.

La convention prendra effet au 15 avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, avec possibilité de renouvellement par reconduction expresse.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du service marchés publics avec la commune de Barentin.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 16/04/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 18/04/19

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * CAUX-AUSTREBERTHE *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Caux Austreberthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°14/2019
Date de la convocation : 26 mars 2019
Procès-verbal affiché le : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Présents : 29
Votants : 35
Absents : 5

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DEUX AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, AMANIEU Gilles, BOULENGER Elisabeth, CHAIB Dominique, COTTON Denis, DETALMINIL Baptiste, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme DOUYERE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU Gilles, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme MOUTON HERSENS qui a donné pouvoir à M. EMO

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. REMOUSSIN Stéphane, Mme BEASSE Valérie, M. BOUQUET Frédéric, M. LESUEUR Daniel, M. SAUMON Michel

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE RESSOURCES HUMAINES – OLYMPIADES – RECRUTEMENT VACATAIRE

La communauté de communes organise chaque année la manifestation des Olympiades. Cette manifestation rencontre un grand succès auprès des enfants du territoire en leur permettant de s'essayer à de nouvelles activités sportives et de découvrir les communes rurales composant la communauté de communes.

Pour ce faire, il est nécessaire d'organiser et d'animer cette journée de manifestation. L'activité entreprise constitue une tâche spécifique, discontinue dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de l'EPCI.

Il convient donc de recourir à un personnel vacataire ; conformément à la jurisprudence administrative, les intéressés devront être rémunérés à l'acte. Il appartient donc à l'organe délibérant de déterminer un taux de vacation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer le taux de vacation à : 995 € bruts par Olympiades

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 16/04/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 18/04/19